

CONTRIBUTION DU RESEAU DEI - CONGO
EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
LA 1^{ère} SESSION NOVEMBRE 2009

Avril 2009

Contact :

Charles Tsasa Tsasa

DEI-Congo

tsasatsasa@yahoo.fr

info@dci-is.org

INTRODUCTION

Le Réseau DEI-CONGO¹ veille au respect par la RDC de l'ensemble de la Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Les ONG suivantes sont membres du réseau: Centre pour la Promotion des droits de l'enfant et de la Femme, l'Institut Lumumba, Ecole Primaire TSASA - TSASA, toutes les ONG, Membres du groupe de travail pour la Justice pour Mineurs².

Ce rapport détaille la situation des droits de l'enfant en RDC. Malgré la ratification du CDE en 1990, il existe un écart considérable entre la théorie et la pratique en matière des droits de l'enfant.

Les derniers rapports de l'Etat au Comité des Droits de l'Enfant ne donnent pas lieu à une large diffusion comme demandée et encore moins les recommandations adressées au Congo par le Comité. Elles ne sont pas disponibles non plus sur le site des défenseurs des enfants. C'est aux initiatives locales de leur assurer la publicité voulue, sachant que les médias sont relativement peu réceptifs. En conséquence l'Etat semble donner peu de suite à ces recommandations. Par ailleurs, les données concernant la mise en œuvre des droits sur le terrain sont toujours peu nombreuses, ce qui révèle l'insuffisance des moyens d'évaluation et de contrôle des politiciens publics.

A. Processus de consultation pour la préparation de l'EPU

Ni le Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, ni celui de la justice n'ait fait une diffusion large pour informer la société civile d'une consultation nationale avec des ONGs pour la préparation du rapport de l'EPU. C'est grâce au Secrétariat International de DEI que nous avons appris que ce processus était en cours.

¹ DEI-Congo est une section nationale de Défense des Enfants International

² Liste des ONG, membres en annexe

DEI-Congo souhaite pour la prochaine évaluation périodique universelle que le ministère ayant le bien-être de l'enfant dans son mandat mette en place un système permettant une large consultation nationale, y compris avec des ONG et les institutions indépendantes de droit de l'homme.

B. Structures et Institutions:

Le RESEAU DEI - CONGO sollicite l'engagement et la bonne volonté du Premier Ministre de signer le décret instituant la structure au sein du ministère du Genre de la Famille et de l'enfant identifié : Conseil National de l'enfant. Art. 45 de la CDE (1)

Le gouvernement doit, avec urgence, créer un système séparé de justice pour mineurs en suivant les recommandations de l'Observation Générale No.10 du Comité des Droits de l'Enfant, y compris le recrutement des juges et magistrats spécialistes dans le domaine de justice pour mineurs.

Le gouvernement doit renforcer la politique de peines de substitution pour les mineurs délinquants, pour que les enfants ne soient placés en détention qu'en dernier ressort et pour la durée la plus courte possible, et veiller à ce que les enfants ne soient pas maltraités en détention. Pour la mise en œuvre de ces faits, l'Etat devrait également solliciter l'assistance technique et d'autres formes de coopération du Groupe inter-institutions sur la justice pour mineurs.

C. Coordination et Formation :

En ce qui concerne la coordination, les organisations internationales ne couvrant pas toute la superficie nationale, la capitale est naturellement privilégiée. Malheureusement il y a absence d'efforts dans le changement des comportements et les mécanismes de coordination pour redresser ce déséquilibre.

Les responsabilités à l'égard des enfants et de leurs familles restent morcelées entre différents projets aux collectivités territoriales, et les procédures d'harmonisation et de contrôle sont encore insuffisantes.

L'Etat doit assurer sa coopération avec les organisations nationales de droit de l'homme, avec les ONGs et défenseurs de droits humains, et d'autres acteurs pertinents, à tous les échelons.

Dans le domaine de la formation, plusieurs actions ont été assurées par les structures appropriées, qu'elles soient étatiques ou initiatives locales ou communautaires. L'aspect sanitaire a primé par rapport à l'aspect justice pour mineurs, les enfants victimes des conflits armés et ceux de la rue.

L'assistance technique en matière des enfants en conflits avec la loi n'est toujours pas présente à un niveau suffisant. La politique des EGGE à Kinshasa, l'insuffisance de la formation dans la lutte contre le travail des enfants et pour la protection des enfants malnutris et des déplacés de guerre, tous non accompagnés.

Le réseau DEI insiste sur le renforcement des capacités dans tous les différents aspects de la vie de l'enfance. Le Réseau plaide au gouvernement pour qu'il crée un mécanisme de coordination de toutes les actions qui restent à mener sur tout l'étendu du pays. Il faut qu'il y ait un changement des comportements et circulation de l'information.

D. Plan national d'action et budget

Alors que la promulgation de la loi du 10 Janvier 2009 sur la protection de l'enfance ait eu lieu, il reste peu réaliste et n'est pas encore mise en œuvre. Pour aider avec cela, nous demandons à l'État partie d'adopter un plan national d'action en faveur de l'enfance qui couvre tous les droits de l'enfant consacrés par la Convention.

Le Réseau DEI- Congo recommande à l'Etat partie de bien définir sa politique sur les enfants en situation particulièrement difficile et présenter un plan d'action national sur l'enfance. Cette recommandation a été aussi formulée par le Comité des Droits de l'Enfant après l'examen récent du pays en janvier 2009.

L'Etat doit donner la priorité aux allocations budgétaires destinées aux enfants aux niveaux national et local et de les augmenter de manière systématique. Malgré l'augmentation de budget aux secteurs de la santé et de l'éducation, les crédits budgétaires alloués aux autres secteurs de l'enfance restent insuffisants.

Le Réseau DEI-CONGO insiste sur une solution durable de l'Etat aux établissements ou associations de proximité participant à la mise en œuvre de bonnes pratiques. Le plan devrait être élaboré, assez détaillé et plus adapté aux réalités locales afin de les incorporer dans les différents réseaux et les faire connaître et se multiplier.

E. RECOMMANDATIONS

- L'adoption d'une loi d'un Plan d'action National pour la mise en œuvre de la CDE et la mise en place d'un véritable Conseil National des Droits de l'enfant. Assurer que ce Conseil ait un mandat clair avec des ressources suffisants;
- Le renforcement de l'indépendance du Défenseur des droits des enfants dans le processus de nomination du titulaire et également l'attribution d'un budget à la hauteur des ambitions de ses actions ;
- La nomination d'un Délégué aux Droit de l'enfant, au Cabinet du Chef de l'Etat et dans les gouvernements provinciaux ;
- Une meilleure collaboration avec les ONG de défense des droits de l'enfant ; les associations de proximité et les Experts - chercheurs dans les différents domaines de la vie des enfants ;
- Un rapprochement avec les universités pour la création de centres interdisciplinaires ;

- Un rapprochement avec la Commission Africaine de la Famille, Femme et Enfant à Addis - Abeba ;
- Mise en œuvre de la loi du 20 janvier 2009 sur la protection de l'enfance ;
- La signature d'un décret du premier Ministre pour la structure interministérielle Conseil National de l'Enfant ;
- Adoption d'une loi créant la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- Favoriser l'adoption sociale en milieu social pour la réinsertion des enfants victimes de conflits armés ;
- Augmenter le budget du Ministère de la Justice et mettre en place un système de justice pour mineurs ;
- Recrutement des Magistrats et Juges spécialisés à l'enfance

ANNEXE N° 2

LISTE DES MEMBRES

Liste des Membres du groupe de travail justice pour mineurs défense des enfants international centre pour la promotion des droits de l'enfant et de la femme.

CABINET D'AVOCAT Me N'SASA PATRICK DEFENSEUR

- GABRIEL,
- CARDEF,
- ASADHO,
- ENFANCE CHRETIENNE,
- MAISON DE LA FAMILLE,
- OCDH,
- BICE,
- APRODEV,
- APFM,
- JOURNALISTE ALICE MPIOKOLO,
- MAISON DROIT DE L'HOMME,
- CCM MOANDA,
- KAZADI LUCIEN JOURNALISTE,
- VIVIANE MAYENGE APEN